



## LIGUE DE BOURGOGNE DE COURSE D'ORIENTATION

### Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du mercredi 24 octobre 2012, tenue au siège de la LBCO, Maison des Associations de Dijon.

#### **Présents :**

Membres du Comité Directeur : Virginie PARIGOT, Présidente – Benjamin CLEMENT-AGONI, Secrétaire Général – Denis GENEVES, Trésorier – Emmanuel CARETTE – Dominique GOLMARD – Jean-David LALEVEE – Françoise PAPILLON – Christian VUILLET.

Membres absents excusés : Emmanuel AGOSTINI (pouvoir à Virginie PARIGOT) – Marie-France CHARLES.

Invité : Pascal FIGUIERE.

9 voix sur 10 sont représentées. Le quorum étant atteint, le Comité Directeur peut valablement délibérer, conformément aux statuts de la LBCO.

La Présidente ouvre la séance à 19 h 15.

#### **Subventions cartographiques :**

La commission cartographie s'est réunie le 11 octobre dernier pour réfléchir à une répartition plus équitable des subventions cartographiques, en fonction du type de carte et de la superficie cartographiée. Le compte-rendu de cette réunion de travail est adopté à l'unanimité par le Comité Directeur avec quelques modifications et sera joint en annexe du compte-rendu de la réunion du Comité Directeur.

#### **Calendrier 2013 :**

En fonctions des candidatures reçues à ce jour, le calendrier prévisionnel des courses du groupe régional est le suivant :

10 mars : Championnat de Bourgogne de Longue Distance à Sainte-Foy (ASQ).

17 mars : Championnat de Côte-d'Or de Longue Distance à Nuits-Saint-Georges (CD21).

1<sup>er</sup> mai : Championnat de Bourgogne de Moyenne Distance en forêt de Cîteaux (VOR).

5 mai : Régionale inscrite au Classement National à Saint-Bénin-d'Azy (NORD).

23 juin : Régionale inscrite au Classement National à Soucy (YCONE).

17 août : Interrégionale de Moyenne Distance au Lac des Settons (GSO et ACTIVITAL).

18 août : Interrégionale de Longue Distance au Lac des Settons (GSO et ACTIVITAL).

19 août : Interrégionale de Moyenne Distance à Avallon (YCONE et CARTO).

20 août : Interrégionales de Sprint (2 courses) à Avallon et Vézelay (YCONE et CARTO).

21 août : Interrégionale de Moyenne Distance à Saint-Victor-sur-Ouche (TSO).

*L'ADOC organisera également 2 Interrégionales de Moyenne Distance les 22 et 23 août, courses ouvertes aux non-qualifiés au Championnat de France de Moyenne Distance, dans le cadre de la Semaine fédérale.*

22 septembre : Régionale inscrite au Classement National à Velars-sur-Ouche (VOR).

Pour l'instant, 5 régionales (avec le Championnat de Bourgogne de Longue Distance et le Championnat de Côte-d'Or) sont donc programmées, ce qui est peu.

Des Championnats de Ligue se trouvent encore sans organisateur :

- le Championnat de Bourgogne de Sprint,
- le Championnat de Bourgogne de Relais,
- le Championnat de Bourgogne de CO à VTT [suite à la réunion, il a été attribué au VOR pour le 21 septembre, la fiche de candidature sera adressée à la Ligue prochainement].

19 h 45 : départ de Jean-David LALEVEE (pouvoir à Emmanuel CARETTE).

Il est bien précisé que les régionales qui ne répondront pas aux critères d'expertise (désignation d'un contrôleur des circuits (qui peut être interne à la structure organisatrice) et présence d'un arbitre (externe à la structure organisatrice) le jour de la course) ne compteront pas pour la Coupe Ligue. Les experts désignés doivent bien évidemment être titulaires des diplômes régionaux correspondants. Les traceurs de ces courses doivent également être titulaires du diplôme de traceur régional ou en cours de validation pour ce diplôme. La liste des diplômés régionaux est consultable sur le site de la FFCO.

Le Secrétaire se chargera de l'enregistrement au calendrier fédéral de toutes les courses du groupe régional (les courses inscrites au classement national devant être enregistrées avant le 1<sup>er</sup> décembre, les autres avant le 15 décembre). À charge aux clubs et Comités Départementaux d'enregistrer leurs autres organisations (courses départementales et autres manifestations) avant le 15 décembre également. Une fois ce délai passé, les courses devront être validées par la FFCO et non plus par la Ligue.

L'épreuve de passage des balises de couleurs (O'défi 2013) est proposée pour le 15 juin.

Une formation d'animateurs est également proposée sur deux week-ends : les 19 et 20 octobre et les 23 et 24 novembre (formateurs : Virginie PARIGOT et Pascal FIGUIERE).

### **Adoption du compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 13 juin 2012 :**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **Point sur la trésorerie :**

Il reste des dépenses à engager, notamment à l'occasion des stages OCAD, GEC et arbitrage.

Cette année encore, le Trésorier n'a reçu presque aucune demande de remboursement des frais de déplacements des contrôleurs des circuits pour les courses du groupe régional. S'ils souhaitent être remboursés de leurs frais, les contrôleurs doivent envoyer à Denis GENEVES leur demande de remboursement (accompagné du compte-rendu du contrôleur) dans les meilleurs délais. Les arbitres des courses inscrites au Classement National peuvent également demander un remboursement de leurs frais de déplacements, puisqu'ils ne peuvent pas courir lors de ces compétitions.

Les jeunes qui se sont vus attribuer une subvention d'aide à l'achat de matériel (cf. compte-rendu du Comité Directeur du 13 juin 2012) doivent aussi envoyer leurs justificatifs à Denis GENEVES pour recevoir leur subvention.

La demande de subvention au Conseil Régional de Bourgogne (convention d'objectifs pour les 3 prochaines années) vient d'être déposée.

### **Pôle Espoir de Dijon :**

La DTN de la FFCO a annoncé au Bureau Directeur de la FFCO du 25 octobre 2012 la fermeture du Pôle Espoir de Dijon pour fin juin 2013. En effet la structure n'est plus viable pour un certain nombre de facteurs :

1. Le recrutement : une seule candidature volontaire répondant aux critères d'entrée en 2012. Cette désaffection des candidatures est directement liée au PES (Pôle d'Excellence Sportive) mis en place depuis 2010 : la création des SLE (Structures Locales d'Entraînement) qui recrutent sur le même

niveau d'âge ainsi que la création d'une section sportive de course d'orientation au Lycée d'Urfé à Saint-Etienne.

L'éloignement (en temps de transport) de la famille ainsi que le facteur économique sont aussi 2 critères de renoncement pour les sportifs et leur famille. Concernant les transports en train, ceux-ci augmentent régulièrement et la fréquence et les horaires ne sont pas toujours adéquats.

La pension au CREPS a augmenté de 16 % pour les sportifs classés espoirs (vote en Conseil d'Administration d'avril 2012) pour la rentrée de septembre 2012 (contrairement au 2,5 % d'augmentation pour les sportifs classés jeunes). La pension au CREPS s'élève donc à 3500,00 € en espoir, à laquelle il faut ajouter la ½ pension au lycée de 510 € et les transports Dijon / domicile hors département des sportifs du Pôle, au moins 1000,00 €.

2. La baisse des subventions au Pôle : en 2012, baisse des subventions de 6 % avec une augmentation des charges liées à l'entraînement (coût entraîneur) de 13 %.

3. La problématique ressources humaines pour trouver et financer un entraîneur qualifié et disponible pour un temps partiel (16 h) sur Dijon.

4. Concernant l'aménagement scolaire, la décision prise en réunion le 25 septembre 2012 en présence du Lycée Jean-Marc Boivin, du CREPS, et de la DRJSCS n'est pas adaptée aux jeunes sportifs et aux besoins en course d'orientation. Tous les sportifs des Pôles scolarisés au Lycée Jean-Marc Boivin, lycée d'accueil des sportifs, doivent désormais faire le cycle Première / Terminale en 3 ans à partir de la rentrée 2013.

À l'addition de tous ces problèmes, le Pôle ne peut plus fonctionner.

### **Règlement de la Coupe Ligue :**

Un règlement administratif est en cours d'élaboration. Le règlement sportif devrait lui aussi être complété.

### **Championnat de Bourgogne de CO à VTT :**

Les résultats de cette course qui a eu lieu le 24 juin dernier n'avaient pas encore été enregistrés au Classement National du fait du non-respect de nombreux points du règlement de la Ligue et du règlement de la FFCO (notamment l'absence de la charte graphique fédérale sur la carte remise aux concurrents, grille de départ inexistante...). De nombreux échanges ont eu lieu au sein du Comité Directeur de la Ligue, un rappel a même été adressé au club organisateur.

Chaque course organisée par l'ADOC ces 4 dernières années a suscité de vifs échanges au sein de la Ligue. La Présidente rappelle au Comité Directeur les conditions dans lesquelles s'était déroulée l'organisation du Championnat de Bourgogne de Moyenne Distance en 2011.

Chaque année, le respect du règlement sportif fédéral se dégrade, malgré les efforts de la Ligue pour permettre la conformité des organisations notamment au regard de l'expertise.

La Présidente regrette que l'ensemble des orienteurs Bourguignons pâtissent d'actions qui retentissent sur l'aspect règlementaire de l'organisation des courses. La Ligue ne cèdera pas face à ces manquements qui pourraient nuire à l'équité des courses, donc au Classement National.

Malgré tout, le rapport d'arbitrage, communiqué uniquement à la FFCO, semblant lui convenir et la Ligue ne voulant pas pénaliser le peu de coureurs engagés sur ce championnat, le Comité Directeur décide unanimement de valider les résultats de cette course au Classement National. La FFCO en sera informée dans les meilleurs délais.

La Ligue rappelle que lorsqu'elle confie à un club l'organisation d'une course du groupe régional, elle se porte garant de l'organisation. Les clubs organisateurs doivent donc s'engager à respecter scrupuleusement le cahier des charges de ces courses, et encore plus pour les courses inscrites au Classement National.

Rappel du règlement des compétitions de la FFCO (article VII.5 – Caution de la Ligue régionale) : « La Ligue pourra être tenue pour responsable en cas de non respect ou manquement aux règlements fédéraux. Elle doit assurer un suivi et contrôle des manifestations figurant à son calendrier ou organisées par les associations affiliées de la Ligue ».

Compte tenu des facteurs cités plus haut, la Présidente propose de ne pas permettre à l'ADOC d'organiser un Championnat de Ligue durant le prochain mandat. La proposition ne fait l'objet d'aucune discussion de la part des membres du Comité Directeur, ni sur la durée, ni sur la proposition. La motion suivante est soumise au vote : « Le Comité Directeur ne confiera plus d'organisation de Championnat de Ligue au club ADOC lors des quatre prochaines années ».

Résultat du vote : 4 pour – 2 contre – 3 abstentions.

L'ADOC pourra néanmoins organiser des régionales comptant pour la Coupe Ligue.

### **Bilan de la journée initiation à la CO à Nuits-Saint-Georges du 13 septembre 2012 :**

Cette journée a été organisée pour une entreprise de la région. Une quarantaine de personnes y ont participé. L'organisation a été assurée par Christian VUILLET.

Le montant de cette prestation s'élève à 200 €.

### **Bilan O'défi 2012 :**

L'épreuve de passage des balises de couleurs a eu lieu les 15 et 16 septembre dans l'Yonne et a eu beaucoup de succès (33 participants, soit 11 de plus qu'en 2011). La Ligue regrette cependant que toutes les écoles de CO de Bourgogne n'aient pas été représentées (6 écoles de CO sur 7).

Les jeunes qui ont validé leur balise ont reçu de la part de la FFCO une mini-balise de la couleur correspondant au niveau validé (verte, bleue ou jaune).

L'organisation de cette épreuve sur 2 jours est néanmoins assez lourde. Les moniteurs responsables de l'organisation de l'épreuve envisagent de l'organiser sur une seule journée à partir de 2013.

La FFCO a travaillé sur le programme de validation des balises de niveau supérieur, nous pourrons donc faire passer les balises orange et violette aux jeunes de plus de 14 ans (niveau balise jaune pour une progression au sein de l'école de CO depuis la catégorie H/D10).

### **Préparation de l'Assemblée Générale de la Ligue :**

L'Assemblée Générale aura lieu le samedi 26 janvier 2013 à la Maison des Associations de Dijon.

Cette Assemblée Générale sera électorale. Les 15 sièges du Comité Directeur seront donc à pourvoir. Le nouveau Comité Directeur devra ensuite élire un Bureau Directeur en son sein (5 membres, dont le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier). Virginie PARIGOT annonce d'ores et déjà qu'elle ne se représentera pas à la Présidence de la Ligue, annonce suivie de celle de Denis GENEVES, Trésorier, qui se retire aussi de sa fonction.

La convocation et la fiche de candidature seront envoyées courant décembre.

Comme l'an dernier, le Secrétaire se charge de réunir tous les documents pour constituer le dossier de l'Assemblée Générale. Christian VUILLET se propose également pour aider à l'impression des dossiers.

L'ordre du jour étant épuisé, le Comité Directeur s'achève à 22 h 30.

Prochaine réunion du Comité Directeur : lundi 26 novembre 2012.

Le Secrétaire Général,  
Benjamin CLEMENT-AGONI

La Présidente,  
Virginie PARIGOT